

AVANT TOUTE CHOSE

Avant de remplir le contrat de location vérifiez que vous êtes en mesure de remplir toutes les conditions ci après .cela évitera tous désagréments inutiles

Vous êtes le “Propriétaire” du matériel :

1. Remplissez en détail le contrat de location.
2. Fixez un prix en adéquation avec l'état de votre matériel
3. Assurez-vous que votre matériel soit révisé.
4. Expliquez le fonctionnement de votre matériel au locataire.
5. Faites fonctionner votre matériel devant le locataire.
6. Fixez une caution cohérente et stipulez que vous ne l'encaisserez pas sauf en dernier recours.
7. Vérifiez que votre matériel soit complet.
8. Etre en mesure d'émettre une facture

Vous êtes le “Locataire” du matériel:

1. Remplissez en détail le contrat de location mis à votre disposition par le propriétaire.
2. Vérifiez bien l'état du matériel et notez le en présence du propriétaire
3. Demandez de voir comment fonctionne le matériel
4. Soyez attentif dans les conseils du propriétaire, vous êtes sur le point de louer du matériel de professionnels et chaque appareil a ses spécificités.
5. Engagez-vous à entretenir le matériel et le rendre dans le même état que vous l'avez trouvé
6. Avoir une responsabilité civile auprès de votre assureur. Pour vous même
7. Réglez par chèque la caution demandée

vous pouvez consulter le lien suivant :
Site de la [DGCCRF](#)

Contrat de location

Entre les soussignés :

Le propriétaire :

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Siren

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Adresse email :@.....

Ci-après désigné « le Propriétaire » qui possède le bien décrit à l'article 1.

Le locataire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Adresse email :@.....

N° Carte Nationale d'Identité ou Passeport :

(joindre une photocopie).

ci-après désigné « le Locataire » qui loue le bien décrit à l'article 1.

ARTICLE 1 : Description du Bien mis en location, prix

Désignation (nom, marque, type, n° de série, taille, couleur, puissance)

.....

.....

.....

.....

.....

Etat général (âge, vétusté, aspect, dommages, usure, défauts,...) :

.....

.....

.....

Précautions d'utilisation :

.....

.....

.....

Autres clauses particulières : (restitution avec niveau de carburant, fournitures, lieu,

etc...)

.....

.....

.....

Montant de la caution (en €) :

Prix de la location (en € / jour)

Soit montant total (en €):

ARTICLE 2 : Durée de la location

La location commence au retrait du Bien : le àheures

La location prend fin à la restitution du Bien : le àheures

Tout prolongement devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

ARTICLE 3 : La Garantie

La caution sera versée par chèque bancaire et sera rendue au Locataire lors de la restitution du Bien déduction faite des éventuels dommages relatifs à l'article 4. Le propriétaire pourra encaisser la caution dans le cas où le bien ne serait pas retourné au Propriétaire dans les 30 jours après la date prévue de la restitution du Bien.

ARTICLE 4 : Responsabilités Dommages (dégâts, perte et vol) et Responsabilités jusqu'à la restitution du Bien.

Le Locataire s'engage à : (cocher les cases)

Respecter toutes les règles d'utilisation du Bien, prendre soin du bien et veiller à l'intégrité du Bien.

Utiliser le Bien à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier.

Être le responsable exclusif du Bien et être le seul gardien du bien.

Posséder toutes les habilitations réglementaires pour utiliser ou détenir le Bien.

Connaître toutes les précautions d'utilisation et toutes les règles de sécurité à mettre en oeuvre.

Être le seul responsable de tout dommage corporel ou matériel que le Bien pourrait occasionner.

Être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile.

Pendant la période de location du Bien, le Propriétaire est déchargé de toute responsabilité concernant le Bien et son utilisation.

Les dommages occasionnés par le Locataire seront à sa charge. Le montant de la caution ne pourra pas excéder sa valeur indiquée à l'article 1.

Quelles que soient ses réparations éventuelles, le bien restera la propriété du Propriétaire.

En cas de non restitution du Bien, le Locataire sera tenu de payer au Propriétaire la valeur de la caution du Bien précisée à l'article 1.

ARTICLE 5 : Litiges

Le site wyaka ou ses intervenants n'est en aucun cas partie prenante du présent contrat et ne pourra être tenu comme responsable, direct ou indirect, d'éventuels litiges ou dommages relatifs à l'exécution du contrat.

Si, en cas de litige, le Locataire et le Propriétaire ne trouvent pas de solution à l'amiable, alors les tribunaux du lieu de signature du présent contrat seront retenus pour seuls compétents.

Fait à, le

En deux exemplaires, dont un est remis à chacune des deux parties qui le reconnaît.

Signature du Propriétaire

Signature du Locataire